



# DÉLÉGATIONS DES PARASPORTS

**PRATIQUÉS PRINCIPALEMENT EN HIVER**

Arrêté du 29 décembre 2018

# DÉLÉGATION DES PARASPORTS

## PARASPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES OU SENSORIELLES



La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2022 à la Fédération Française Handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des **personnes en situation de handicap physique ou visuel ou sourd ou malentendant** dont les parasports suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'hiver.



Curling fauteuil



Para biathlon



Para ski alpin



Para ski nordique



Para snowboard

Une exception à la délégation accordée à la Fédération Française Handisport existe pour la discipline suivante déléguée à la fédération sportive agréée :

	FÉDÉRATION	PARASPORT	ÉPREUVE PARALYMPIQUE
	Fédération Française de Hockey sur Glace	Para hockey sur glace	Oui

## PARASPORTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU SENSORIEL



Pour les disciplines pratiquées principalement en hiver, la délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2022 à la Fédération Française du Sport Adapté pour toutes les disciplines adaptées en référence au public des **personnes en situation de handicap mental ou psychique**.

